



Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11 Février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPIEDS**

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Épieds, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de **Guillaume MARTIN**, Maire d'Épieds.

Date de la convocation du Conseil : 3 février 2026

✓ **ÉTAIENT PRESENTS** : Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Frédéric CAMUS, Jérôme RUEL, Manuella MAINDRON, Stéphanie BELLAMY, Rachelle BESSON, Philippe BLANCHIN Magali MOREAU, Marcelle RAS, Patricia RHEAU, Jean-.

✓ **ABSENTS EXCUSES** : Fabian MERCIER, Mickaël ORY, Benoît QUINTIN, Jacques THBAUT

✓ **PROCURATION** :

Nombre de conseillers : ➡ en exercice : 15 ➡ présents : 11 ➡ votants : 11

*Madame Magali MOREAU a été élue secrétaire de Séance

L'ordre du jour comprend 3 points.

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 14 janvier 2026 n'a soulevé aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

N°1

2026-007 - CREDIT DE TRESORERIE SOUS FORME DE DECOUVERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de Ligne de trésorerie arrive à échéance le 19 février 2026. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est toujours dans l'attente des subventions concernant la réhabilitation et la rénovation énergétique de la Mairie et son Annexe.

A ce titre, la commune d'Épieds a payé la totalité des factures liées à la rénovation de la Mairie et de l'annexe.

Le montant des recettes à venir s'élève à 282 582.01 €.

Monsieur le Maire propose de renouveler une convention de ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € qui sera remboursée dès que notre capacité financière sera suffisante. Cette convention sera établie dans le but de couvrir les besoins nécessaires au bon fonctionnement

Proposition de crédit de trésorerie sous forme de convention de découvert par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 0.50%

Index novembre 2025 = 2.042%, flooré à 0*.

Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par débit d'office

Commission d'engagement : 0.25 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Frais de dossier : Néant

Déblocage de fonds : Par le principe du crédit d'office

Minimum de tirage 7 600 €

Calcul des intérêts : sur 365 jours

Fin de validité de l'offre : 15/02/2026

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une nouvelle ouverture de crédit dans la limite de 200 000 euros suivant les conditions citées ci-dessus ;
- **Prend** l'engagement au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **Prend** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances ;

- **Conféré** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Guillaume MARTIN, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Transmis en préfecture
Le 13 février 2026

N°2
2026-008 - PROPOSITION DE DEVIS – TRAVAUX DE COUVERTURE ECOLE DE L'AVENIR

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de travaux nécessaires sur la toiture de l'Ecole de l'Avenir.

Considérant le devis reçu de l'entreprise SASU BROCHAIN, 6 Chemin de Candy 49260 Épieds pour un montant de 18 174.00 euros HT et 21 808.80 euros TTC ;

Considérant que cette dépense sera inscrite au compte 625221 « Entretien de bâtiments publics » du budget primitif 2026.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **De remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal cette délibération afin d'obtenir des devis supplémentaires.**

Transmis en préfecture
Le 13 février 2026

Epieds, 13 février 2026

Le Maire,
Guillaume MARTIN

Le secrétaire de séance,
Magali MOREAU

